

# L'hébergement d'urgence et les logements spécifiques



Sans avoir de compétence en matière d'hébergement d'urgence, insertion, stabilisation ou de logement adaptés ni sur le logement ou l'hébergement relevant de structures médico-sociales, la communauté urbaine accueille sur son territoire ce type de structures.

- **Les hébergements d'urgence, d'insertion, de stabilisation, de transition ou adaptés**

Le 115 est le numéro d'Urgence Sociale destiné à tous les publics, y compris tout citoyen désireux de signaler une situation de détresse, ou tout partenaire social souhaitant une information ou un conseil.

- **Le logement des jeunes**

L'accès au logement des jeunes constitue un enjeu important de notre territoire afin de favoriser le début de parcours résidentiel et tendre vers plus grande autonomie dans le cadre de leurs études et de leur rentrée dans la vie active.

- **Le logement des seniors**

Une offre de logements adaptés aux besoins des personnes âgées autonomes est proposée sur le territoire de la Communauté Urbaine. Il existe différents types de résidences dédiées.

- **Le logement des personnes handicapées**

L'équipement en établissements spécifiques lié à un handicap ou résidences de logements adaptés relève de la compétence partagée entre l'Etat et le Département.

## [Plus d'infos sur ces hébergements et logements spécifiques](#)

### **Liens utiles**

[Structures d'accueil temporaire dans les Yvelines](#)

[Habitat Jeunes Mantes Val-de-Seine](#)

[Portail d'information pour l'autonomie des personnes âgées](#)

[Logements pour seniors dans les Yvelines](#)

[Pôles autonomie territoriaux \(PAT\)](#)

[Aides pour personnes handicapées](#)

[Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](#)